

# 3<sup>ème</sup> Cycle du Coursus Musique

## Philosophie et présentation du Certificat d'Études Musicales (C.E.M)

### Le Certificat d'Études Musicales : une Offrande Musicale

Présentation publique des projets de fin de troisième cycle dans le conservatoire.

Le public est invité à assister à ces événements qui sont la note finale d'un cursus amateur réussi.

### Qu'est-ce que le CEM ?

Le CEM (Certificat d'Études Musicales) remplace, depuis le nouveau Schéma d'orientation pédagogique de la musique du Ministère de la Culture d'avril 2008, le CFEM (Certificat de Fin d'Études Musicales) en vigueur depuis plusieurs années.

Disposition adoptée par les conservatoires municipaux d'arrondissement en 2009, ce certificat est une réponse à plusieurs préoccupations des directeurs des conservatoires.

Parmi celles-ci, pour l'élève :

- comment prendre congé du conservatoire après de nombreuses années d'études
- comment montrer qui il (ou elle) était durant toutes ces années
- comment emporter avec lui une mémoire concrète de son passage dans l'établissement

Et pour l'établissement :

- comment prendre congé de l'élève qui par le passé neuf fois sur dix disparaissait sans même un "au revoir"
- comment préparer l'élève à continuer son activité artistique dans la vie active une fois qu'il a quitté l'établissement
- comment formaliser cette clôture de relation entre conservatoire et élève
- comment reconnaître l'élève au moins une fois dans ce qu'il est en tant qu'être humain dans toute sa diversité

### Les présentations

Les présentations sont de deux ordres :

- **Le Projet**

Le projet, conçu avec l'équipe pédagogique (professeur, conseiller aux études, directeur) peut être de plusieurs natures. Présenté en principe en une seule fois, il vise à montrer le jeune musicien dans le contexte qu'il choisit pour mettre en valeur

la somme de connaissances acquise au conservatoire, mais enrichie par l'expérience personnelle en et hors les murs de l'établissement.

"Puissance invitante" à sa propre présentation, l'élève peut inclure dans son projet, conçu et validé par l'équipe pédagogique, des éléments non reconnus dans l'enseignement traditionnel du conservatoire ainsi que la participation des amis musiciens, danseurs ou comédiens venus d'ailleurs.

- **Le Répertoire**

Le répertoire (indiqué) constitue le volant de deuxième année dans lequel l'élève montre une partie de ce qu'il considère être les pièces les plus importantes : celles qui, s'il devait au pied levé jouer pour autrui constitueraient le réservoir à partir duquel il composerait son programme.

Ces musiques peuvent avoir été apprises au conservatoire ou ailleurs durant toute sa scolarité : la virtuosité n'est pas un critère de sélection qui est d'ailleurs sans limite esthétique.

Voici ce qu'en dit le texte du [Schéma d'orientation pédagogique de la musique 2008](#) dans sa FICHE PÉDAGOGIQUE A3 : LE 3<sup>e</sup> CYCLE DE FORMATION À LA PRATIQUE EN AMATEUR

*La réforme de l'enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique vise à valoriser la mission de développement de la pratique en amateur, clairement dévolue aux conservatoires classés. Dans ce cadre, le 3<sup>e</sup> cycle de formation des amateurs constitue un des enjeux majeurs de la nouvelle organisation de l'enseignement initial.*

*La mise en valeur de ce cycle répond aux attentes de notre société qui manifeste un fort besoin de formation en direction des adultes et des adolescents et d'accompagnement dans leur pratique. Préparant la prise d'autonomie, ce cycle doit s'adapter à la diversité des attentes et des parcours. À ce stade des projets, pas toujours nettement affirmés, et des acquis dont la diversité est la règle, il s'agit de permettre la souplesse des formations.*

*Le 3<sup>e</sup> cycle de formation à la pratique en amateur comprend un cursus diplômant conclu par un certificat d'étude musicale (CEM) et une « formation continuée ou complémentaire » qui peut donner lieu à délivrance d'attestation. Ces parcours, dont les contenus sont déterminés en fonction du projet de l'élève et des ressources de l'établissement ou du réseau d'établissements, sont ouverts aux élèves adolescents ou adultes qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier, notamment aux musiciens qui exercent leur pratique dans une association de pratique en amateur.*

*Le 3<sup>e</sup> cycle de formation à la pratique en amateur est également à la disposition d'élèves qui n'auraient pas encore opté entre une orientation vers la pratique en amateur ou le 3<sup>e</sup> cycle d'enseignement professionnel initial. Loin d'être un passage obligé, ces formations peuvent permettre à certains de mûrir leur choix. Aussi, des passerelles doivent-elles être aménagées entre le cycle de formation à la pratique en amateur et le CEPI.*

*Il est essentiel qu'à cette occasion l'élève puisse se montrer tel qu'il est, pas seulement dans l'habit du bon élève du conservatoire. C'est un moment important qui permet à l'élève de faire ses adieux au conservatoire en s'affirmant dans toute ses dimensions artistiques et culturelles.*

▪ **Obligations pour le contenu du Répertoire Personnel :**

- Le Répertoire en question est mentionné comme étant le Répertoire Personnel de l'Elève. Il peut inclure
  1. des pièces autres que celles proposées par le professeur ou travaillées au conservatoire
  2. des esthétiques différentes de celles abordées au conservatoire.
- Durée du programme de répertoire (sur papier) qui servira à extraire le programme du récital : 1h

• Le répertoire doit normalement contenir des pièces des trois cycles d'enseignement (1C, 2C, 3C), l'objectif du CEM étant d'inciter l'élève à revenir sur l'ensemble de son cursus et de quitter le conservatoire avec un ensemble de morceaux qu'il affectionne particulièrement, dont certaines, certes d'un niveau technique plus facile, mais pour lesquelles il aura pris un certain recul pour les interpréter, pourront lui servir à l'avenir de fond musical lui permettant de jouer dans toute circonstance.

Il devra comporter obligatoirement, et notamment pour le récital qui en sera extrait, une pièce de 3<sup>ème</sup> cycle.

La présence de la musique contemporaine n'est pas obligée, à moins que celle-ci fasse partie réellement de l'expérience de l'élève et puisse s'intégrer intelligemment dans l'ensemble du récital.

- Le répertoire peut contenir des pièces de musique de chambre, mais le récital devra compter au moins 15 mn de jeu soliste.

• **Rendez-vous pour la présentation du Répertoire :**

Le contenu du répertoire sera consigné et rempli par l'élève sur un formulaire mis à disposition par la scolarité et disponible en ligne sur le site du conservatoire Chopin. Il contiendra les informations détaillées suivantes : Titre, compositeur, éditeur, N° d'ordre, niveau de cycle, ainsi que l'identité et les coordonnées des élèves partenaires pour les pièces de musique de chambre. Le formulaire sera validé par 2 professeurs, le professeur de l'élève et un autre professeur du même département, attestant que les pièces qu'ils désigneront par leur numéro sont bien compatibles avec les exigences requises d'un 3<sup>ème</sup> cycle dans la discipline présentée. Ce formulaire sera à présenter lors du ***rendez-vous avec la direction avant les vacances de la Toussaint de l'année en question.***

▪ **Obligations pour le contenu du Récital :**

- Le programme du Récital est extrait du Répertoire personnel de l'élève. La sélection des pièces se fait par le Directeur assisté ou non du Conseiller aux Etudes en concertation avec l'élève et le professeur si possible. Il est rappelé que le professeur est invité à assister à cet entretien.
- Durée du programme de Récital : 25 minutes environ
- Le récital doit contenir **au moins une pièce d'un niveau technique 3<sup>ème</sup> Cycle**, dont le niveau aura été attesté par deux professeurs de la discipline (le professeur de l'élève et un 2<sup>ème</sup> professeur du même département) sur le répertoire personnel de l'élève avant d'être remis à la direction.
- Dans le cas où le récital contient un programme de musique de chambre, il devra obligatoirement comprendre au minimum 15 mn de jeu soliste sur les 25 mn proposées.

**Note au sujet de la question de la Musique Contemporaine :**

La présence ,dans le répertoire, de la musique contemporaine doit être justifiée par une sélection suffisamment importante pour lui donner un sens et à condition qu'elle corresponde à un goût et une démarche personnels de l'élève. Sans être catégorique, un saupoudrage de musique contemporaine dans le contenu du répertoire ne correspond pas à l'esprit du récital, à moins que l'élève ait réellement un engagement personnel et un goût prononcé pour une pièce ou une thématique précise dans laquelle la pièce prend toute sa dimension (sa place).

*NB1 : En résumé et pour faire simple*

**Répertoire**

Possible : pièces 1<sup>er</sup> C, 2<sup>nd</sup> C, 3<sup>ème</sup> Cycle

Possible : musique de chambre

Obligatoire : 1h de programme

Obligatoire : au moins 1 pièce 3<sup>ème</sup> Cycle

**Récital**

Obligatoire : 25 mn environ de programme

Obligatoire : au moins 1 pièce 3<sup>ème</sup> Cycle

Obligatoire : 15 mn jeu soliste

*NB2 : concernant les rendez-vous avec la direction*

Que ce soit pour présenter le répertoire personnel, le contenu du projet personnel et fixer la date de ces deux prestations, tous les rendez-vous avec la direction sont **à solliciter avant le 30 septembre 2013** par mail à [peter.vizard@paris.fr](mailto:peter.vizard@paris.fr) conjointement à [lionel.rokita@paris.fr](mailto:lionel.rokita@paris.fr) en précisant vos disponibilités de jours et horaires, et dans tous les cas, ils auront eu lieu **avant les vacances de la toussaint.**